



VILLE
DE
SAINT-TROPEZ

Saint-Tropez, le 11 février 2009

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2009**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf et le mardi 10 février à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le mercredi 4 février 2009

Présents :

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, M. RESTUITO, M. GIRAUD, Melle CHAIX, Mme ANSELMI, M. BOUMENDIL, Mme SERDJENIAN, Adjoint.

M. PREVOST ALLARD, Mme GIBERT, Mme SERRA, M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, M. PERVES, Mme BROCARD, Mme PAPAIZAN, M. CARBONEL, Mme GUERIN, Mme COURCHET, M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

Mme SIRI à Mme SERRA
Mme CASSAGNE à M. BERARD
M. PETIT à M. RESTUITO
Mme ISNARD à M. GIRAUD
Mme FAYARD à Mme PAPAIZAN
M. PERRAULT à M. TUVERI
M. MEDE à Mme BARASC
M. CHAUVIN à Mme GUERIN

Mademoiselle Cécile CHAIX
est désignée Secrétaire de Séance.

2009 / 26**Nomination d'un Secrétaire de Séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'**UNANIMITE**.

2009 / 27**Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 janvier 2009**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2009.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2009 est adopté à L'**UNANIMITE**.

2009 / 28**Contrat de prêt de l'exposition du centre des archives d'Outre Mer**

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention pour le prêt de l'exposition *L'Algérie et la France : destins et imaginaires croisés* du Centre des Archives d'Outre-Mer (C.A.O.M.) qui lui est soumis,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les clauses et conditions du contrat à intervenir entre la Commune et les Archives nationales d'Outre-mer, représentées par Madame Martine CORNEDE, Conservateur général, chargée des Archives nationales d'Outre-mer, pour le prêt gracieux de l'exposition « *L'Algérie et la France : destins et imaginaires croisés* » en vue de l'organisation du 18 au 28 mars 2009, salle Jean DESPAS, de l'action culturelle *Rendez-vous culturel avec l'Algérie*.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

VOTE : Unanimité

2009 / 29**Travaux de marquage routier. Autorisation de signature du marché**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux de marquage routier de la Ville ainsi que tous les avenants < 5% à intervenir sur le contrat, avec la société PROSIGN FRANCE, pour un montant annuel HT de **15 000 €** et un montant maximum annuel HT de **60 000 €**,

PRECISE que le contrat aura une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire. Il pourra être reconduit trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans,

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2009 de la Commune, chapitre 001, fonction 8 221 - 2315, article 23, service gestionnaire 007, opération 1018.

VOTE : **Unanimité**

2009 / 30

Réhabilitation de la voirie communale, des réseaux secs et humides de l'impasse Saint Paul au boulevard d'Aumale et de leurs transversales. Phase n° 1. Demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de subvention relative à la première phase de travaux de réhabilitation des rues de la vieille ville auprès du Conseil Régional,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous :

Coût estimatif HT	1 056 494,00 €
Aide prévisionnelle du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire 2009	167 224,00 €
Aide prévisionnelle du Conseil Régional représentant 30% du coût HT soit	316 948,00 €
Part de la commune sur le montant restant, TVA comprise	779 384,82 €

INSCRIT les recettes prévisionnelles aux article et chapitre correspondants.

VOTE : **Unanimité**

2009 / 31

Demande de dérogation au repos dominical. Boutique « SARL Parfumerie du Port »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.2121-29,

VU, le Code du Travail et notamment les dispositions des articles L.221-6 et L.221-8-1 précisant la procédure d'octroi des dérogations préfectorales au repos dominical dont peuvent bénéficier les établissements de commerce et de services employant des salariés,

VU, la demande de dérogation au repos dominical formulée par Mme V. BASSO, Gérante, pour le commerce « SARL PARFUMERIE DU PORT » située 25, Quai Suffren à Saint-Tropez,

CONSIDERANT, qu'il appartient au Conseil Municipal de donner un avis préalable dans ladite procédure individuelle d'autorisation et ce, au même titre que la Chambre de Commerce et d'Industrie et des Syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la Commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par :

- Mme V. BASSO, Gérante, pour le commerce :
 - « **SARL PARFUMERIE DU PORT** » située 25, quai Suffren à Saint-Tropez

VOTE : **Unanimité**

2009 / 32

Rachat par la Commune des actions détenues par la Société « HDB » au sein de la SEMAGEST

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe du rachat par la Commune des actions de la Semagest détenues par la société « HDB » à leur valeur nominale, soit la somme de **25 861,69 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition,

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2009.

VOTE : **Unanimité**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 35.

Le Premier Adjoint,

Claude BERARD